

Dossier d'Appel d'Offres International

(Fourniture de PDR)

Référence 001/2018/CIMAC/SMHPM

Objet : Fournitures de PDR

Pièce N°1

Avis d'Appel d'Offres International de fournitures

La Société Mauritanienne des Hydrocarbures et de Patrimoine Minier (SMHM), lance le présent Appel d'Offres International, en vue de la livraison de **Pièces De Rechange (PDR)**, tels que spécifiées et quantifiées dans le cadre de Devis Descriptif et Quantitatif figurant dans la troisième partie (pièce n° 3), du dossier (CIF rendu port de NKC).

1. Les fournisseurs intéressés sont priés de présenter leurs offres technique et financière (avec délais de livraison par mode de transport, aérien et maritime) en remplissant les formulaires de soumission et de DDQE complétés par les pièces demandées dans le dossier d'AOI et en l'envoyant, sous forme de document PDF avec mot de passe pour ouverture, par email, de la manière suivante:
 - Le Document PDF au secrétaire de la CIMAC dont l'adresse email est: smhpm.achats@gmail.com
Au plus tard **le mardi 13 novembre 2018 à 11H00 GMT**.
 - Le Mot de Passe au président de la CIMAC et son adjoint dont les adresses email sont:
Président: bahaseydnaaly@gmail.com
Adjoint du Président: m2habib@yahoo.com
Le mardi 13 novembre 2018 entre 11H00 et 13H00 GMT.
2. Le document PDF de l'offre, doit être protégé par un mot de passe destiné à: « Mr le Président de la Commission Interne des Marchés de la SMHMPM, pour ouverture de l'Offre relative à la livraison **de fourniture de PDR**, à n'envoyer qu'après la date et l'heure de clôture des dépôts des dossiers».
3. Les documents PDF seront ouverts en séance publique de la Commission **le mardi 13 novembre 2018 à 13H00 au siège de la SMHMPM**. Les représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à la séance d'ouverture y sont invités.
4. Les candidats qui souhaitent obtenir des éclaircissements sur cet Appel d'Offres, peuvent en saisir par écrit la Commission au plus tard le **04/11/2018 à 10H00**.
5. L'évaluation des offres sera faite à huis clos par la Commission sur la base des critères ci-après :
 - i. Conformité de l'offre aux exigences du dossier,
 - ii. Montant de l'offre, pour les soumissionnaires qualifiés, dont l'offre technique conforme aux exigences du dossier aura été jugée satisfaisante par la Commission.
6. La Commission,
 - i. attribuera le contrat au soumissionnaire qualifié, dont l'offre sera jugée conforme aux exigences du dossier d'appel d'offres et moins disante par rapport aux autres concurrents.
 - ii. n'est pas tenue de donner suite au présent Appel d'Offres.

N'Guissaly FALL
Directeur Général de la SMHMPM

Signature

Pièce N°2 (AOI - Fournitures)

Soumission

Je soussigné (*nom, prénom, adresse complète et Numéro National d'Identité du fournisseur individuel ou du représentant de la société*), après avoir pris connaissance du dossier d'Appel d'Offres National Simplifié lancé par la Société Mauritanienne des Hydrocarbures et de Patrimoine Minier (SMHPM),

1. m'engage par la présente soumission à livrer et monter si j'étais retenu, les fournitures objet de l'Appel d'Offres National Simplifié, conformément aux règles de l'art et au Devis Descriptif Quantitatif et Estimatif¹, moyennant un montant global toutes taxes comprises de MRU incluant l'ensemble des charges requises pour la livraison et le montage des fournitures, y compris les impôts et taxes applicables².
2. m'engage à maintenir la validité des prix de mon offre pendant une durée de 90 jours³ calendaires à compter de la date limite de dépôt des offres.
3. atteste sur l'honneur, être techniquement et financièrement apte à livrer les fournitures à la satisfaction de la SMHPM, et vous joins en annexe de mon offre, à titre de justificatifs :
 - i. copies des attestations de livraison de fournitures similaires au cours des trois dernières années, délivrées par les bénéficiaires.
 - ii. le planning de livraison tenant lieu de délai contractuel d'exécution.
4. Atteste que le montant ci-dessus n'inclut aucune commission ou frais prévus à titre de corruption à une quelconque personne ou entité, impliquée ou non dans le processus d'attribution, de gestion ou de contrôle de livraison des fournitures objet de l'Appel d'Offre.
5. garantis les fournitures livrées contre tout vice de nature à les rendre impropres à l'usage auquel elles sont destinées, pendant une année à compter de la date de leur réception par la SMHPM;
6. accepte que le montant du contrat à passer suite à cette offre, me soit payé au fur et à mesure de la livraison des fournitures, sous déduction de tous impôts ou taxes applicables et d'une retenue de garantie de 05% (cinq pour cent), du montant total du contrat, libérable à l'expiration de la période de garantie et l'exécution des obligations de réparation et/ou de remplacement nées de la garantie.
7. souhaite que les montants dus au titre de cette offre me soient payés par virement au compte N°ouvert à mon nom à..... (*Nom de la Banque*) ou par chèque établi à mon nom.

Le soumissionnaire

Nom et prénom et signature

¹ Si le montant des travaux est global et forfaitaire, préciser que les données du DDQE sont indicatives et non contractuelles.

² Mettre « HT » le cas échéant.

³ La durée de validité des offres peut être augmentée ou réduite par la Commission suivant la nature des dossiers.

Pièce N°3 (AONS - Fournitures)

Support de cadre type de DDQE

Désignation des articles	Spécification	Quantité	Prix Unitaire TTC (USD)	Prix Total TTC (USD)
Garniture mécanique	87142726 GM2.625 Pouces 680E/19822 0666/680/./E19822 Type 680 APT-D-42/BP	2		
Compteur pour gasoil	PD Meter SF60. Model SF60-DI avec ses accessoires. Marque FMC Technologies	1		
Compteur pour essence	PD Meter ST160. Model ST160-DI avec ses accessoires. Marque FMC Technologies	1		
Onduleur	Model NXC 0020K TH1AFY01000 CHL No.: LI60201B0020A00 No. Série: 12300900003 Type: Liebert NXC 20KVA Type de batteries: CSB HR1234W Voltage: 384DC, capacité 9 Ah	1		
Harnais de sécurité	Pour grande, moyenne et petite taille	10		
Scellés	Avec mention "SMHPM, Transport Jet-A1"	5000		
			Total Général TTC	

Pièce N° 4 (AOI - Fournitures)

Lettre de Contrat

Je soussigné Monsieur N'Guissaly FALL, Directeur Général, agissant en vertu des pouvoirs à moi conférés, au nom et pour le compte de la Société Mauritanienne des Hydrocarbures et de Patrimoine Minier (SMHPM);

Vu l'expression de besoins **de la Direction de l'Aval Pétrolier**, figurant dans la première pièce du présent dossier et les conditions y relatives

Vu l'offre du soumissionnaire (*Nom, adresse et Numéro d'identification national du soumissionnaire individuel retenu ou du représentant de société*), figurant dans la deuxième partie du dossier (pièce n° 2).

Vu le procès-verbal d'évaluation des offres établi par la CIMAC de la SMHPM, en date du (*date, mois, année*).

Attribue par la présente Lettre de Contrat, à la sociétéreprésentée par Mr (*nom, prénom qualité*) ou au fournisseur individuel Mr (*nom, prénom*), le contrat de livraison des fournitures spécifiées au Devis Descriptif Quantitatif et Estimatif (DDQE), tel que complété par les autres pièces du dossier d'AONS et les autres éléments de l'offre de l'attributaire qui font ensemble partie intégrante du contrat, moyennant un montant total deMRU incluant tous les impôts et taxes applicables, et payable conformément aux modalités figurant dans la soumission (pièce n°2 du dossier).

Le délai de livraison des fournitures est de (*indiquer le délai*), à compter de la date de signature de la présente Lettre de Contrat par (*nom de l'Autorité Contractante*) et son acceptation par le fournisseur, acceptation qui en vaut également notification. Dans la limite de ce délai, le fournisseur s'engage à maintenir les prix unitaires de son offre, pour la totalité des fournitures, et ce quel que soit le calendrier de livraison prescrit par l'Autorité Contractante.

La réception des fournitures sera constatée en présence du fournisseur par une commission comprenant messieurs :

-Président,⁴

-, membre,

- Le Contrôleur, membre.

Elle sera constatée par un procès-verbal de ladite commission.

Il est précisé que par la signature du présent contrat, le soumissionnaire déclare avoir connaissance des clauses d'interdiction des manœuvres frauduleuses, collusoires et de corruption telles que définies ci-dessous, et s'engage expressément à les respecter.⁵

Fait à

Leet ont signé ;

⁴ (Désigner les membres *ès qualité*).

⁵Dans le cadre de ses contrats, (*nom de l'Autorité Contractante*) et ses bailleurs de fonds et donateurs ont pour principe d'exiger des contractants, le respect des normes d'éthique les plus strictes lors de la sélection des fournisseurs et de l'exécution des contrats. En vertu de ce principe, (*nom de l'Autorité Contractante*), est considéré coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, un quelconque avantage en vue d'influer indûment sur l'action d'une autre personne ou entité;

- Se livre à des «manœuvres frauduleuses» quiconque agit, ou dénature des faits, délibérément ou par imprudence intentionnelle, ou tente d'induire en erreur une personne ou une entité afin d'en retirer un avantage financier ou de toute autre nature, ou se dérober à une obligation;
- Se livrent à des «manœuvres collusoires» les personnes ou entités qui s'entendent afin d'atteindre un objectif illicite, notamment en influant indûment sur l'action d'autres personnes ou entités;

Aux fins des clauses ci-dessus, le terme « une autre personne ou entité», fait référence à un agent public agissant dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un contrat (*nom de l'Autorité Contractante*). Dans ce contexte, ce terme inclut le personnel des bailleurs de fonds et donateurs et les employés d'autres organisations qui prennent des décisions relatives à la passation de contrats publics ou les examinent.

Aux fins de la présente clause, le terme «personne ou entité» fait référence à un agent public agissant dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un contrat; les termes « avantage » et « obligation » se réfèrent au processus d'attribution ou à l'exécution du contrat, et le terme « agit » se réfère à toute action ou omission destinée à influencer sur l'attribution du contrat ou son exécution.

Aux fins de la présente clause, le terme « personnes ou entités » fait référence à toute personne ou entité qui participe au processus d'attribution des contrats, soit en tant que potentiels attributaire, soit en tant qu'agent public, et entreprend d'établir le montant des offres à un niveau artificiel et non compétitif.

Aux fins de la présente clause, le terme « personne » fait référence à toute personne qui participe au processus d'attribution des contrats publics ou à leur exécution.

Le signataire au nom de l'Autorité Contractante

Le Fournisseur

Signature

Signature

(Précédée de la mention manuscrite « lu et accepté »).